

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Département de Psychologie et Orthophonie
Aboudaou
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Département des sciences sociales



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
قسم علم النفس والأرطوفونيا
كلية العلوم الإنسانية و الإجتماعية
قسم العلوم الإجتماعية

Faculté des sciences humaines et sociales

Département de Psychologie et Orthophonie

Plan de cours

Déontologie

Enseignant: Dr. SAOUD Fatima

2023- 2024

Chapitre 4 : "Le code éthique des praticiens en psychologie de l'Association des psychologues égyptiens¹

Préambule:

Présente un aperçu des lois et réglementations régissant la profession de psychologue clinicien en Algérie. Voici un résumé détaillé et élargi de son contenu :

Sous Chapitre 1 : Introduction à la Profession

La profession de psychologue clinicien en Algérie a été établie par la loi n° 69-73, promulguée le 16 avril 1973. Cette loi a défini les missions et les conditions d'emploi des psychologues travaillant dans le secteur public. Ces professionnels exercent des fonctions similaires à celles des psychologues dans le domaine de la santé mentale et travaillent principalement au sein d'équipes médicales et sociales.

La Profession: Une profession est généralement caractérisée par des compétences spécialisées, une formation formelle et un engagement envers des normes éthiques et déontologiques.

Sous Chapitre 2 : Cadre Juridique

Le cadre législatif a été renforcé par le décret exécutif n° 09-240, daté du 22 juillet 2009, qui organise davantage la profession de psychologue dans le secteur public. Ce décret contient des dispositions portant sur les droits et obligations des psychologues, notamment :

Obligations (Article 4) : Les psychologues doivent être toujours prêts à travailler, participer à des gardes dans les établissements de santé, et respecter les règlements organisationnels.

Droits (Article 5) : Ils ont droit à la mobilité, à des conditions de travail appropriées, à une couverture médicale, et à des protections spécifiques durant l'exercice de leurs fonctions.

Sous Chapitre 3 : Missions des Psychologues Cliniciens

Selon l'article 18 du décret n° 91-111, les psychologues cliniciens ont des responsabilités spécifiques, notamment :

Évaluations psychologiques : Réaliser des tests et des évaluations psychologiques.

Interventions : Fournir un soutien psychologique, y compris l'orientation et l'accompagnement des patients souffrant de troubles graves.

Application de techniques thérapeutiques : Utiliser des méthodes thérapeutiques spécialisées dans le cadre de traitements psychologiques.

Sous Chapitre 4 : Catégories de Psychologues

Le décret n° 09-240 établit trois catégories de psychologues dans le secteur public :

Psychologue Clinicien

Psychologue Clinicien Senior

Psychologue Clinicien Excellent

Chaque catégorie a des responsabilités spécifiques et des niveaux d'expertise différents.

1. Responsabilités Supplémentaires:

Les psychologues cliniciens sont également impliqués dans la formation des étudiants et la supervision des stagiaires. Ils participent à des projets de recherche et contribuent à l'évaluation des besoins psychologiques dans leur domaine d'expertise.

Sous Chapitre 5 : Conditions d'Emploi

Le décret aborde également les conditions d'emploi, y compris les critères de recrutement, les exigences de formation, et les procédures d'évaluation des performances. Des articles spécifiques (21 à 24) détaillent les conditions d'accès aux différents postes, ainsi que les augmentations salariales et les primes associées.

Synthèse :

La réglementation encadrant la profession de psychologue clinicien en Algérie vise à garantir que les psychologues exercent leur métier dans le respect des normes éthiques et professionnelles, tout en fournissant des services psychologiques de qualité à la population. Ces lois et décrets établissent un cadre solide pour la profession, contribuant ainsi à la protection des droits des patients et à l'amélioration de la santé mentale dans le pays.